



Zurich Simon, Pythoud-Gaillard Chantal

Personnel soignant épuisé : quelle est l'ampleur des dégâts ?

Cosignataires : 0 Réception au SGC : 29.09.25

Dépôt

Le jour où il publiait ses coupes budgétaires, le Conseil d'Etat poursuivait sur sa lancée d'économies au détriment du service public et s'annonçait ouvert à examiner la sortie de la loi sur le personnel de l'Etat de l'HFR et du RFSM (réponse au postulat 2025-GC-43).

La position du Conseil d'Etat à ce sujet s'inscrit en outre dans un contexte où le Gouvernement fribourgeois n'a, aujourd'hui encore, pris aucune mesure efficace pour améliorer concrètement les conditions de travail du personnel soignant, ignorant purement et simplement le mandat que lui avait confié le peuple avec la large acceptation de l'initiative « Pour des soins infirmiers forts ».

Sur le terrain, le personnel soignant continue de s'épuiser et s'impatiente de voir une réelle amélioration de leurs conditions de travail. Nous prions donc le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Quel est le taux d'absence actuel par service de soins à l'HFR et au RFSM ? Le Conseil d'Etat estime-t-il ce taux acceptable et pertinent sur le plan financier et économique ? Si oui, pourquoi ? Si non, comment justifie-t-il son immobilisme ?
2. Quels coûts annuels directs l'absentéisme, les heures supplémentaires et les contrats à durée déterminée nécessaires pour la compensation des absences engendrent-ils pour l'HFR et le RFSM ?
3. Quels coûts indirects (fuite de personnel, manque de motivation, temps nécessaire pour réorganiser les équipes, perte d'attractivité, diminution de la sécurité des patients, etc.) sont ainsi générés ?
4. Sous l'effet du manque de soutien de l'Etat, notamment concernant la compensation du renchérissement, l'HFR a déjà dû concentrer ses prestations, supprimer des postes dans les soins et instaurer un délai de latence de trois mois pour les remplacements. Le gel des PIG décidé par le Conseil d'Etat ajoutera encore une énorme pression sur les équipes et l'hôpital. Des suppressions de postes supplémentaires seront-elles nécessaires en réaction à la baisse nette des moyens alloués par le Conseil d'Etat pour répondre aux besoins de santé de la population fribourgeoise ?